Image not found or type unknown

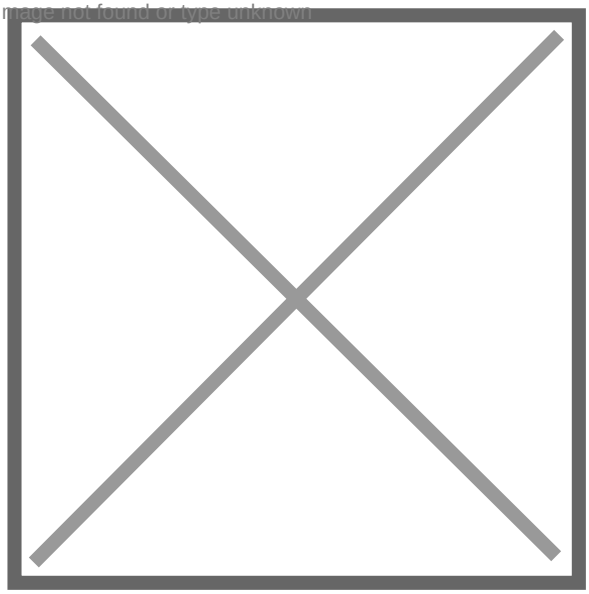

Saisie huissier, liquidation communauté

Par **moumouche08**, le **29/09/2009** à **13:11**

Bonjour,
Divorcée depuis avril 2007, mon ex mari doit une PA de 200€ pour notre fils et une PC de 24000€ confirmée en appel en octobre 2008.Celles-ci étant impayées, mon avocate a ordonné un commandement de payer auprès d'un huissier.
L'autre GROS problème réside dans la liquidation de communauté que mon ex-mari refuse de signer en trouvant un pretexte à chaque projet de liquidation qui lui est soumis. En avril 2009, j'ai demandé à mon notaire d'en établir un nouveau en notifiant que je renonçais à ma soulte, qu'il fallait que les chiffres du projet soient tels que nous ne nous devions rien pour enfin signer. Mon ex mari a démissionné en mai 2008 et depuis il est ou en maladie ou au chomage et depuis Aout 2009, il ne paie plus les échéances de la maison qu'il occupe depuis la séparation en 2005 (déjà des impayés fin 2008). Mon ex mari n'étant plus seul, la banque a réussi à trouver une parade pour que sa nouvelle compagne me remplace sur le prêt. Or, il ne se rend pas au rendez-vous du banquier(depuis juin dernier) et maintenant, les impayés de la maison me sont réclamés (je suis au chômage avec 2 enfants de 17 et 10 ans). J'ai joint le service de recouvrement de la banque à qui j'ai expliqué la situation), qui m'a assuré que je ne serais pas inquiétée, qu'ils avaient un arrangement avec Monsieur. Or, la semaine dernière, la banque a pris l'argent qui restait sur mon compte (il restait une partie de la rentrée scolaire de mon fils le plus âgé qui est à l'IUT). Je les ai contactés, ils n'ont rien voulu savoir et m'ont dit que dès le mois prochain, ce serait le contentieux. Je crains les huissiers, je n'ai rien. Je voudrais savoir ce qu'ils peuvent saisir, si je peux espérer récupérer mes allocations familiales ? Pourquoi ne pas saisir la maison ? Mon notaire va nous convoqué début novembre pour signer le procès verbal de difficultés. Mais en attendant, je ne voudrais pas qu'ils me prennent le peu d'argent que j'ai car j'ai des factures à payer et mes enfants à nourrir.

Merci beaucoup de votre écoute.

A bientôt.

Par **Mokobe**, le **08/04/2011** à **22:38**

Les gens sont dans la merde et toi tu les envois sur un site payant

Par **mimi493**, le **08/04/2011** à **23:53**

Une banque ne peut pas saisir sans jugement.
Depuis 2008, vous n'avez rien fait pour les paiements de pension et PC (fallait lui saisir sa part de la maison) sauf un commandement de payer ?
Vous n'avez pas non plus fait le nécessaire pour toucher l'indemnité d'occupation qu'il vous doit ?
Avez-vous porté plainte pour abandon de famille ?
Depuis 2008, le PV de difficulté n'a pas été fait ?

Laisser trainer les choses finit toujours mal.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés